

Horaires et cours de la semaine

Ekév

24 août 2024 – 20 Av 5784

Entrée : 20h12 Sortie : 21h16

PRESENCES DU RAV

Vendredi soir

Min'ha / Maariv : Hekhal Haness

Samedi matin

Cha'hrit : Beth Yaacov

Samedi soir

Min'ha / Séouda Chlichit : Maison Juive Dumas

HORAIRES DES PRIERES

		SYNAGOGUE BETH YAACOV	SYNAGOGUE DUMAS
Vendredi 23 août 2024	Cha'hrit Chir Hachirim suivi de Min'ha et Maariv Min'ha et Maariv	19h30	7h00 19h00
Samedi 24 août 2024	Cha'hrit à l'Av. Dumas suivi d'un kiddouch offert <i>par les familles Frija et Benkohen</i> Cha'hrit à Beth Yaacov suivi d'un kidouch offert <i>par la famille Lack</i> Min'ha, Séouda Chlichit et cours (Chkia: 20h29) Maariv et Fin de Chabbat	9h30 19h15 21h16	9h00 19h15 21h16
		<i>suivi d'une Havdala au piano</i>	
Semaine	Cha'hrit Cha'hrit (dimanche et jours fériés) Min'ha suivi de Maariv	7h15 (lundi et jeudi) 8h00	7h00 8h00 19h30

COURS DE LA SEMAINE

Ce Chabbat

Rav Mikhaël Benadmon
Maison Juive Dumas
19h15 Min'ha, Séouda Chlichit et cours:
« Les femmes et le Kadich :
oui, non, peut-être ? »

M. Eric Ackermann
Syn. Beth Yaacov
19h15 Min'ha, Séouda Chlichit et cours :
« Les 13 attributs de D.ieu avec lesquels
D.ieu régit le monde »

En ligne

Cours Instagram par
Rav Mikhaël Benadmon
la minute du Rav
Reprise des cours
1er septembre



Cours Zoom
le lundi à 20h00
Par M. Eric Ackermann
Reprise des cours par
Zoom le 16 septembre.

Cours hebdomadaire

Par Rav Mikhaël Benadmon

Mardi à 20h00
Syn. Hekhal Haness
Reprise des cours le 3 septembre.

Dimanche, de 9h00 à 10h00
Syn. Maison Juive Dumas
Commence ta semaine ParAcha
(dates des cours annoncées lors
de la tefila du Chabbat matin)
Reprise des cours toutes les
semaines dès le 1er septembre

NOS MEMBRES

Ce Chabbat
à la Maison Juive Dumas

Kiddouch offert par la famille de M. Elias Frija en l'honneur du mariage de sa fille
Mlle Alexandra Frija avec M. Kevin Belgy

et par la famille de M. Moiz Benkohen à la mémoire de M. Edmond Benkohen ben Sarah zl.

Ce Chabbat
à Beth Yaacov

Kiddouch offert par les familles Lack et Grihffith à l'occasion du mariage de leur enfants
Mlle Eden Lack et M. Isaac Ezro Grihffith.

אחינו כל בית ישראל הנתונים בצרה ובשביה העומדים בין בים ובין ביבשה המקום ירחם עליהם ויציאים מצרה לרוחה ומאפלה לאורה ומשעבוד לגאולה השתא בעגלא ובזמן קריב ונאמר אמן:

Pensons à nos endeuillés, nos blessés, aux otages prisonniers, aux combattants. Fasse D. que les prières soient écoutées, que cette épreuve soit surmontée avec courage et dignité, qu'elle s'arrête, que consolation et guérison arrivent vite et que les leçons de cette épreuve fassent sens pour tous.

Les Lois faciles et les Lois difficiles...

« L'image qui est évoquée, dès le début de notre Paracha est celle du « talon », en hébreu « Ekév », terme qui peut également signifier « à la suite », « en conséquence ». L'obéissance scrupuleuse, et la réalisation enthousiaste de nos devoirs envers D.ieu auront comme conséquence l'accomplissement « de l'alliance et de l'amour » que D.ieu a annoncé aux ancêtres.

Les commentaires soulignent à propos de cette phrase, que la récompense pour la Mitzva doit toujours se trouver sur les « talons » de l'homme et non pas devant ses yeux. C'est-à-dire : cette récompense ne doit pas être le but exclusif de son action, et de sa fidélité, mais une conséquence à laquelle on ne pense même pas, que l'on ne voit pas et qui, cependant, suivra infailliblement.

« Ne soupesez pas vos devoirs en choisissant les plus importants au détriment des moins importants. Car vous n'en connaissez pas la valeur précise ni l'importance qu'ils ont devant D.ieu ».

L'ensemble de la Loi se présente certes souvent comme une foule infinie de prescriptions et d'ordonnances dont il est parfois difficile d'établir la cohérence. Notre effort d'approfondissement nous permet d'apercevoir des corrélations, d'établir des déductions et de faire des raisonnements qui éclairent l'ombre qui couvre la parole de D.ieu. Mais ces essais restent forcément fragmentaires. Et ce n'est pas de leur réussite qu'il faut faire dépendre notre discipline, ou l'importance d'une loi.

Nous ne connaissons pas les arcanes de la Loi. Nous ne savons pas si telle Mitzva, non accomplie, ne peut pas être un obstacle insurmontable pour l'accomplissement entier d'une autre Mitzva. Aussi, ne distinguons-nous pas entre les Mitzvoth à caractère social, et celles à caractère « religieux ». Nous ne pouvons que répéter que la Thora forme une unité dont chaque élément est indispensable à la vie de l'ensemble. Peut-on, en effet, dire si dans l'organisme humain, le rôle des poumons, du cœur, des reins, de l'estomac ou de la rate est prépondérant ? « L'organisme » qu'est la Thora obéit à la même loi et ne saurait, sans changer, accepter le retrait ou l'abandon d'un seul de ses éléments constitutifs. »

Par Rav Breuer z'l